

Date de la convocation	14 mai 2025
Membres en exercice	18
Présents	11
Représentés	4

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025

n°D20250528 – 09d

Objet : Transfert des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement « Les Jardins Champêtres de Mariette » à Lévigac appartenant à l'Association Syndicale Libre « Les Jardins Champêtres de Mariette »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point B3.5 et des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que l'ASL « Les Jardins Champêtres de Mariette », représentée par son Président, Monsieur Romain BOUDRIE, sollicite le transfert amiable dans le domaine public des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement « Les Jardins Champêtres de Mariette », situé à Lévigac ;

Considérant que les ouvrages d'assainissement à transférer comprennent un réseau de collecte des eaux usées de 880 ml, 21 regards de visite et 54 boîtes de branchement ;

Considérant que les ouvrages d'eaux pluviales à transférer comprennent un réseau de collecte des eaux pluviales de 382,5 ml, 17 regards de visite, 16 boîtes de branchement et 4 bassins de rétention ;

Considérant la nécessité d'acquérir, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section D n°1088 et section D n° 983, sises sur la commune de Lévigac, qui servent d'assiette aux 4 bassins de rétention des eaux pluviales, d'une superficie respective de 361 m² et de 884 m² ;

Considérant que les plans de récolement des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales, les rapports d'inspection télévisée et les tests d'étanchéité effectués, ont été fournis et sont conformes ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art et selon les prescriptions techniques de Réseau31 avec l'établissement, par Réseau31, d'un procès-verbal de réception des ouvrages ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver le transfert à titre gratuit, dans le domaine public, des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement « Les Jardins Champêtre de Mariette », situé sur la commune de Lévigac, tous les frais relatifs à ce transfert étant à la charge du demandeur ;

Article 2 : d'accepter, pour l'euro symbolique, la cession des parcelles cadastrées section D n°1088 et section D n°983, d'une superficie respective de 361 m² et 884 m² ;

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce transfert, notamment la convention fixant les conditions de la rétrocession et l'acte notarié.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexes : Projet de convention, fiche de suivi et plan



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

Lotissement

« Les Jardins Champêtres de Mariette »

31530 LEVIGNAC

Convention de transfert dans le domaine public
des ouvrages d'assainissement
et d'eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 031-200023596-20250528-BS_20250528_09D-CC



Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, représenté par Monsieur Sébastien VINCINI, Président, habilité à signer la présente convention suivant la délibération du Bureau Syndical n°..... en date du 28 mai 2025 affichée le et transmise au contrôle de légalité le ci-après désigné « Réseau31 » d'une part ;

et

Monsieur Romain BOUDRIE, Président de l'Association Syndicale Libre du lotissement Les Jardins Champêtres de Mariette, à LEVIGNAC (31) ci-après désigné « Demandeur », d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de transfert à Réseau31, à titre gratuit des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales du lotissement dénommé : « Les Jardins Champêtres de Mariette » sis à Lévigac (31), rue Jacqueline Auriol, d'une superficie de 1 ha 18 a 42 ca.

Cette convention est conclue amiablement.

ARTICLE 2 -- DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les ouvrages sont :

- un réseau de collecte des eaux usées de 880 mètres linéaires, 21 regards de visite et 54 boîtes de branchement,
- un réseau de collecte des eaux pluviales de 382,50 mètres linéaires, 17 regards de visite et 16 boîtes de branchement,
- 4 bassins de rétention des eaux pluviales construits sur les parcelles cadastrées, sises à LEVIGNAC, section D n°1088 et D n°983 qui devront être cédées à Réseau31 moyennant l'euro symbolique.

A ce titre, les ouvrages sont des biens immeubles.

La détermination précise des ouvrages est donnée par l'inventaire détaillé dressé contradictoirement comportant l'état des lieux tel qu'issu des contrôles et tests de conformité (annexe 1).

Les plans de récolement des ouvrages sont joints en annexe 2.

ARTICLE 3 – SITUATION CADASTRALE DES OUVRAGES

L'assiette des terrains destinée à ce transfert est définie et cadastrée selon les plans parcellaires dressés par Monsieur Jacky PERIE, Géomètre-Expert, et par URBACTIS et annexé à la présente. Elle est constituée des parcelles désignées ci-dessous :

Sectionn°.....	Affectation	Longueur (ml)	Superficie (m²)
	Eaux usées	880	
	Eaux pluviales	382,5	
D 1088	Eaux pluviales		361
D 983	Eaux pluviales		884

ARTICLE 4 – VALORISATION FINANCIERE DU TRANSFERT DES OUVRAGES

Le transfert est réalisé à titre gratuit. Réseau31 reconstituera de son propre chef la valeur comptable de ces immobilisations.



ARTICLE 5 – CONFORMITE DES OUVRAGES

Les rapports et les tests ayant établi la conformité des ouvrages avec la réglementation en vigueur, dont les prescriptions techniques édictées par Réseau31.

ARTICLE 6 – FRAIS LIES AU TRANSFERT

L'ensemble des frais inhérent à la demande de transfert des ouvrages est intégralement à la charge du Demandeur dont éventuellement (liste non exhaustive) :

- la production de documentations statutaires (K-bis, etc.),
- la production de documentations foncières (état hypothécaire, extrait cadastral, etc.),
- la production des contrôles et tests de conformité y compris en régie,
- les documents d'arpentage et les plans de parcelle à céder établis par géomètre,
- l'acte notarié de transfert, la servitude d'occupation, si besoin, et leurs publications.

Réseau31 facturera au Demandeur les frais qu'il aurait éventuellement couverts.

ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU DEMANDEUR

Le demandeur déclare en pleine connaissance :

- que les ouvrages transférés sont purgés de tous vices,
- renoncer aux éventuels droits qui peuvent grever les ouvrages notamment au regard des règles de droit privé propre aux lotissements (statuts de l'association, cahier des charges du lotissement, etc.)

ARTICLE 8 – PERFECTION DU TRANSFERT DES OUVRAGES

La délibération du Bureau Syndical de Réseau31, par laquelle l'offre du Demandeur est acceptée, détermine la formation d'une convention entre les parties et, en ce sens, est créatrice de droit.

Le transfert de propriété des ouvrages interviendra à la date de signature de la présente. Ce transfert sera acté par voie notariale et enregistré au service de publicité foncière afin qu'il soit pleinement opposable aux tiers.

Dans le cas d'ouvrages situés sous un foncier de nature privée, le transfert sera acté par constitution de servitude conventionnelle notariée à titre gratuit enregistrée au service de publicité foncière afin qu'elle soit pleinement opposable aux tiers.

ARTICLE 9 – INSERTION DANS L'ACTE NOTARIE

La présente convention et ses annexes feront partie intégrante de l'acte notarié éventuel.

Fait en 2 exemplaires originaux

A TOULOUSE, le
Pour Réseau31

A , le
Pour le Demandeur

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte de l'Eau
et de l'Assainissement de Haute-Garonne

Romain BOUDRIE
Président de l'ASL « Les Jardins Champêtres de
Mariette »

FICHE DE SUIVI DES VALIDATIONS ET DOCUMENTS NECESSAIRES A LA RECEPTION D'UNE OPERATION GROUPEE (LOTISSEMENT)

COMMUNE	LEVIGNAC			
Opération	Lotissement Les Jardins Champêtres de Mariette			
Adresse	Rue Jacqueline Auriol			
Caractéristiques	54 lots			
Maitre d'Ouvrage	LES PARCS	5 rue Moulin Bayard	31000	TOULOUSE
Maitre d'Œuvre	Agence Torres Borredon	2 rue de Chambéry	31500	TOULOUSE
Entreprise travaux	OMNI TRAVAUX	Rue de l'Europe	31150	LESPINASSE
ASL constituée le : 21/10/2013	Président : M. BOUDRIE Romain	3 impasse Maryse Bastié	31530	LEVIGNAC

Présentation globale de l'opération

Création d'un lotissement de 54 lots avec :

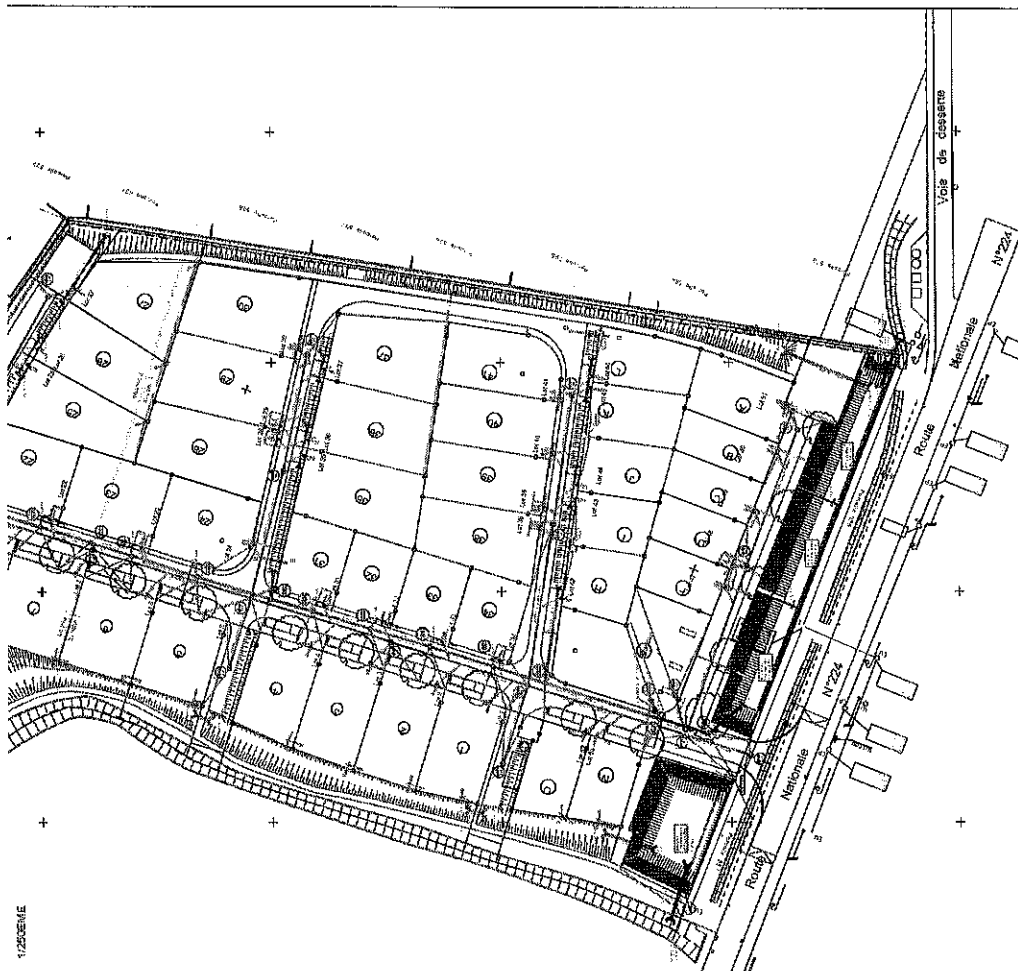
1. Assainissement Collectif

- Réseau de collecte de 880 ml (y compris branchements publics)
- 21 regards de visite
- 54 boîtes de branchements

2. Eaux pluviales

- Réseau de collecte de 382,5 ml (y compris branchements publics)
- 17 regards de visite
- 16 boîtes de branchement (9 - 15 - 16 - 16A - 17 - 17A - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 31 - 32 - 33 - 34) sur réseau EP. Les boîtes des autres lots sont connectées aux noues.
- 4 bassins de rétention des eaux pluviales
- 13 grilles avaloirs (compétence voirie)
- Noues (compétence espaces verts)

	PIECE	DATE	COMMENTAIRE	Conforme
1	PV création assemblée ASL	21/10/2013		X
2	PV demande rétrocession	13/10/2022		X
3	Copie Statuts ASL	21/10/2013		X
4	Acte Cession promoteur/ASL	28/03/2017		X
5	Déclaration achèvement travaux	-		
6	Plan Parcellaire	-		
7	Coupe type des voies	-		
8	Liste des travaux	-	Réparation réseau EU cassé	X
9	DOE Travaux	-		
10	Plans de recollement	3/07/2013		X
11	Essais de compactages	-		
12	Passage caméra et essais	30/10/2023		X
13	Délibération pour reprise de la voirie	4/10/2023		X



1725064E

[illegible]

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 031-200023596-20250528-BS_20250528_09D-CC

Berser
Levrault



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
Route de l'isle Jourdain
Les jardins champêtres de Mariette

Rédaction :
GROUPE PACTA
3 Rue Raoul Sigard
31000 TOULOUSE
Tél : 05-62-73-07-09
Fax : 05-62-73-08-10
E mail : pacta@pacta.fr

PLAN PARCELLAIRE
Echelle : 1/500

PLAN DRESSÉ ET RÉVISÉ PAR :
Jacky PERIE
GÉOMÈTRE EXPERT S.P.A.
37, Rue de la République
31040 VILLEUR-LEZ-TOULOUSE
Tél : 05-62-09-25-07
E mail : Jacky.perie@lefigaro.fr

NOTA: Système de coordonnées IGF 2011
Niveau: IGN IGN2011

Reference D 4020-10	VILLONR July 2025
MISE A JOUR	
DATE MAJ	

Propriété de l'Association Syndicale du
Lotissement LES JARDINS DE MARIETTE

Dressé le : 17/10/2024 / Modifié le 02/01/2025

www.urbactis.eu



Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 05/06/2025

ID : 031-200023596-20250528-BS-20250528_09D-CC

Commune :
LEVIGNAC SUR SAVE (297)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 641 E
Document vérifié et numéroté le 20/12/2024
A CDIF Colomiers
Par Gilles MALAISÉ
Géomètre
Signé

CDIF COLOMIERS
1 allée du Gévaudan
BP 20305

31776 COLOMIERS CEDEX
Téléphone : 05 62 74 23 00

cdif.colomiers@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 65-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou d'asbornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclareront avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

Quantité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 23/12/2024
Support numérique : -----

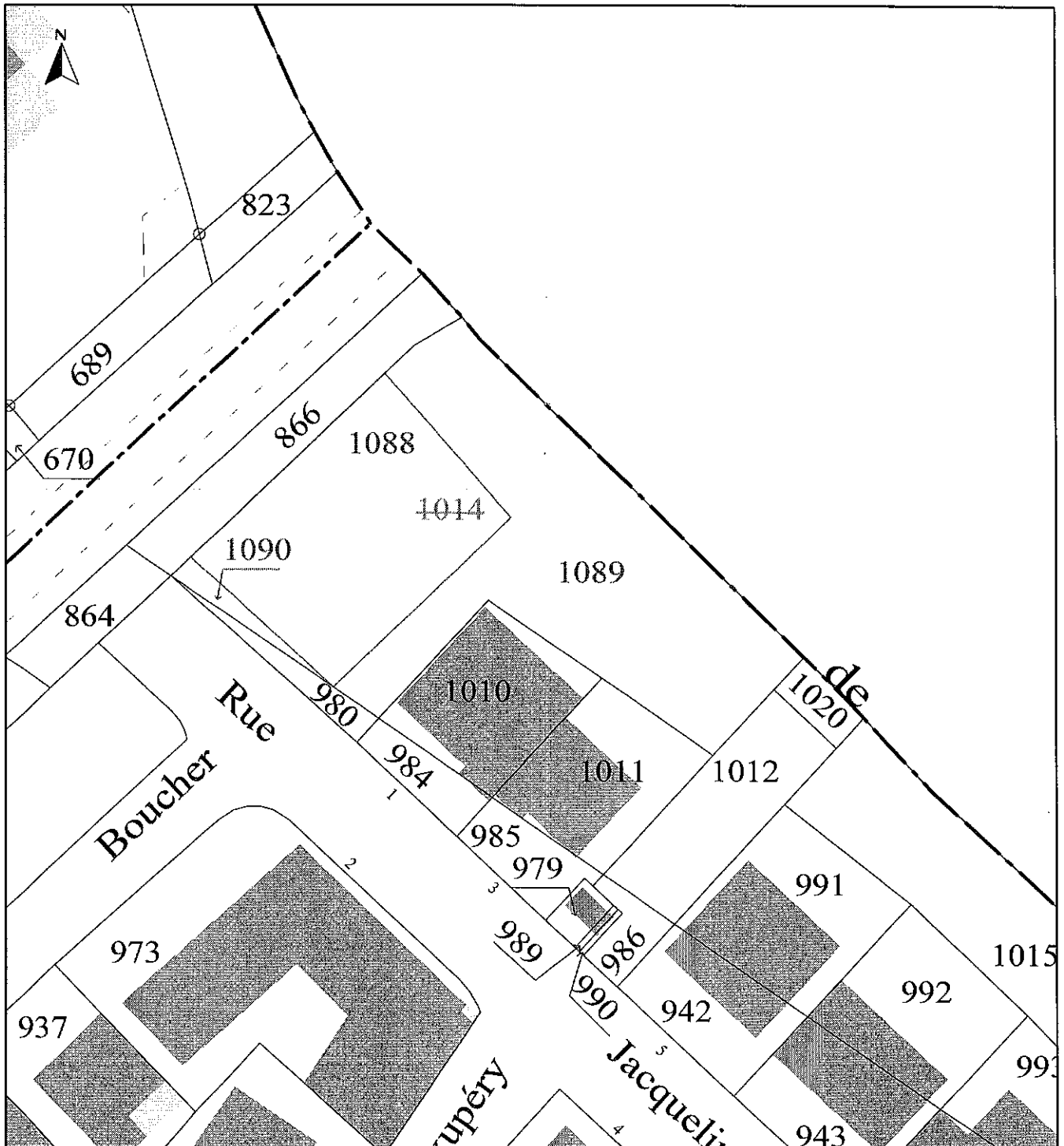
D'après le document d'arpentage
dressé

Par P. JEAN (2)

Réf. : 240620

Le 23/10/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan réservé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre aspi, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc...)



Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance technique du SPDC
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 240620

Extrait cadastral modèle 1
conforme à la documentation cadastrale à la date du : 02/01/2025
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : URBACTIS

SF2516461361

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 031				Commune : 297			LEVIGNAC SUR SAVE			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
D	1014			ROUDET	0ha09a55ca		297 0000641	D	1088	0ha03a61ca
							297 0000641	D	1089	0ha05a75ca
							297 0000641	D	1090	0ha00a19ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

